

Service des finances- MSD  
2019-4

<b>Objet :</b> Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2018.	<p><i>L'an deux mille dix-neuf le sept mars à 20h30, le comité de la caisse des écoles de la ville de Soisy-sous-Montmorency, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances</i></p> <p><b>PRESENTS :</b> M. THEVENOT, vice-président, Mme BRASSET, MM. NAUDET, LE ROUX, représentants du conseil municipal, Mmes COCHET, HADOUM, JULIEN, ROY, M. DELUCHEY représentants des assemblées générales, Mme TISSIER, représentante du préfet</p> <p><b>EXCUSES :</b> Mme EGROT, M. HUMEAU, représentants du conseil municipal, Mmes MORENO, COHEN, AZOR, représentantes des assemblées générales, Mme RAYBAUD-ANTONELLI, inspectrice de l'Education nationale,</p> <p><b>PROCURATION :</b> M. STREHAIANO, président</p>
--	--

LE COMITE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 qui stipule notamment que :

- lorsque le résultat de fonctionnement de l'exercice est excédentaire, seule peut être reprise par anticipation la partie excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, constaté au titre de l'exercice précédent et tenant compte des restes à réaliser,
- cette reprise porte obligatoirement sur la totalité de l'excédent de fonctionnement disponible tel qu'il est défini ci-dessus.

**CONSIDERANT** que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 présente un excédent net de 11 335.94 €,

**APRES** en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de reprendre par anticipation, au budget primitif 2019, l'excédent net de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élevant à 11 335.94 €, ainsi qu'en atteste la fiche de calcul ci-jointe (annexe 1).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

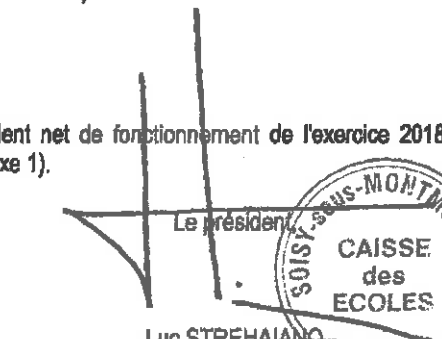

095-269502811-20190307-MSD2019DEL4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2019

Affichage : 18/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Le président,  
  
Luc STREHAIANO  


Acte certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L 2131-2 du CGCT

22 MAR. 2019



Caisse des Ecoles

**IV - ANNEXES - REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018**

<b>COMPTE ADMINISTRATIF N - 1</b> Voté le .../.../...		<b>REPRISE ANTICIPÉE</b> Délibération du ..... (si le compte administratif n'a pas été voté)	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1</b>		<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A- Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-----	<b>A- Résultat estimé de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 23.23 €
<b>B- Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-----	<b>B- Résultats antérieurs reportés</b> (par délibération du .../.../... sur l'affectation du résultat N-2), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 11312.71 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-----	<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser)	+ 11335.94 €
<b>D- Solde d'exécution d'investissement N-1</b> (précédé de + ou -)		<b>D- Solde d'exécution d'investissement</b> <b>N-1</b> (précédé de + ou -)	
Dépense 001 (besoin de financement)	-----	Dépense 001 (besoin de financement)	
Recette 001 (excédent de financement)	-----	Recette 001 (excédent de financement)	
<b>E- Solde des restes à réaliser</b> <b>d'investissement N-1</b>		<b>E- Solde des restes à réaliser</b> <b>d'investissement N-1</b>	
Besoin de financement	-----	Besoin de financement	
Excédent de financement	-----	Excédent de financement	
<b>Besoin de financement F (=D+E)</b>		<b>Besoin de financement F (=D+E)</b>	
<b>AFFECTATION=C (=G+H)</b>		<b>REPRISE ANTICIPÉE=H</b>	+ 11335.94 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en</b> <b>investissement</b>		<b>1) Prévision d'affectation en réserves R</b> <b>1068</b>	
<b>G= au minimum, couverture du besoin de</b> <b>financement F</b>	-----	<b>G= couverture obligatoire du besoin de</b> <b>financement F</b>	-----
		<b>Report en investissement R 001</b>	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>		<b>Report en fonctionnement R 002</b>	+ 11335.94 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	-----	<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	-----

Vu le 10/3/19

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur  
095-269502811-20190307  
Comptable Intérimaire  
Trésorerie de Montmorency  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 18/03/2019  
Affichage : 18/03/2019

**CFIP de Montmorency**  
11, rue des moullins  
95160 MONTMORENCY  
Tél : 01 39 64 27 76

Pour l'autorité compétente par délégation



SIEGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE BP 50029 95232 SOISY-SOUS-MONTMORENCY CEDEX - TEL : 01.34.06.20.00

22 MAR. 2019